



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

UNEP/CMS/COP12/Doc.14.1  
23 août 2017

Français  
Original : Anglais

12<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017  
Point 14.1 de l'ordre du jour

**EXÉCUTION DU BUDGET DE LA CMS  
AU COURS DE LA PÉRIODE TRIENNALE 2015-2017**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé :

Le présent rapport fournit à la Conférence des Parties l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale ainsi qu'un aperçu de l'exécution du budget de la CMS pour la période triennale 2015-2017, avec une projection au 31 décembre 2017.

Le document devrait être examiné conjointement avec le document UNEP/CMS/COP12/Doc.14.2 sur le budget proposé pour la période triennale 2018-2020.

## **EXÉCUTION DU BUDGET DE LA CMS AU COURS DE LA PÉRIODE TRIENNALE 2015-2017**

### Contexte

1. Dans la Résolution 11.1, *Questions financières et administratives*, la Conférence des Parties (COP) a adopté le budget pour la période triennale 2015-2017. Le présent rapport fournit à la COP un aperçu de l'exécution du budget de la CMS pour la période triennale 2015-2017 ainsi que de l'état des contributions au 17 août 2017. Le rapport répond également paragraphe 4 e), de l'annexe 4 de la Résolution 11.1 de la CMS, dans lequel il est demandé au Secrétariat de fournir aux membres du Sous-Comité des finances et du budget des rapports semestriels identifiant et expliquant « toute dépense prévue qui diverge du budget approuvé de plus de 20 % pour la totalité des coûts de personnel ou dans le cas d'autres coûts non liés au personnel pour chaque activité, allant de pair avec l'approche proposée pour gérer tout surcoût prévu ».

### Exécution du budget pour la période triennale 2015-2017

#### **État du Fonds d'affectation spéciale pour les contributions évaluées au 17 août 2017**

2. Le paragraphe 4 de l'Article VII de la Convention demande à chaque Partie de contribuer au budget adopté par la COP pour l'exercice financier, conformément au barème des contributions des Nations Unies. Selon la Résolution 11.1, les contributions évaluées par la COP11 pour le budget triennal 2015-2017 s'élèvent à 7 442 630 €.
3. Au 17 août 2017, 88,2 % du montant total des contributions évaluées pour la période triennale 2015-2017, soit 6 568 434 €, ont été versés. Cela signifie que le total des contributions non acquittées au 17 août 2017 s'élève à 983 332 € (644 378 € pour 2017, 229 818 € pour la période 2015-2016 et 109 136 € pour les années précédentes). Comme le montre le tableau de l'annexe 1, sur un total de 120 Parties, 56 n'ont pas entièrement versé leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la période triennale 2015-2017. Sur la base de l'expérience passée, un certain nombre de ces contributions en suspens devraient pouvoir être collectées, et, si cela est le cas, les contributions au Fonds d'affectation spéciale devraient encore augmenter au cours des derniers mois de 2017.
4. La tendance de la majorité des Parties à verser leurs contributions à la fin de l'année ou l'année suivante est une source de préoccupation pour le Secrétariat, car cela a un effet sur les flux de trésorerie, en particulier depuis le récent déploiement du nouveau système de planification des ressources à travers le progiciel de gestion intégré « Umoja » au sein du Secrétariat des Nations Unies, y compris de l'ONU Environnement. Le nouveau système applique une gestion de trésorerie stricte des contributions des Parties : les fonds ne peuvent être engagés que lorsque les contributions sont versées au Fonds d'affectation spéciale sous forme de trésorerie disponible. Il convient donc de rappeler le paragraphe 5 de la Résolution 11.1, qui « prie instamment toutes les Parties de s'acquitter de leurs contributions dès que possible, de préférence avant la fin du mois de mars de l'année à laquelle elles se rapportent ».
5. Pour recueillir les arriérés, le Secrétariat a envoyé en mai 2017 des lettres personnalisées aux Parties d'Europe qui avaient des contributions en suspens à ce moment-là. En août 2017, le Secrétariat a envoyé des rappels séparés à 17 Parties qui avaient des arriérés de plus de trois ans, attirant leur attention sur le paragraphe 9 de la Résolution 11.1 en vertu duquel leurs droits de vote à la Douzième session de la Conférence des Parties seraient retirés si les paiements n'étaient pas reçus.

## État des contributions évaluées des nouvelles Parties

6. Quatre nouvelles Parties (Afghanistan en août 2015, Brésil en octobre 2015, Émirats arabes unis en mai 2016 et Irak en août 2016) ont adhéré à la Convention au cours de la période triennale 2015-2017. Le total des nouvelles contributions évaluées attribuables aux quatre nouvelles Parties s'élève à 425 268 €, dont 660 € ont été versés par l'Afghanistan, laissant 424 608 € en suspens pour les trois autres nouvelles Parties.

## Exécution du budget pour la période 2015-2017

7. La COP11 a adopté le budget triennal pour 2015-2017 pour un montant de 7 442 629 €, incluant 13 % de Dépenses d'appui aux programmes (PSC - *Programme Support Cost*). La 44<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent (StC44) en octobre 2015 a autorisé le Secrétariat à prélever 179 000 €, incluant les Dépenses d'appui au Programme, sur la réserve du Fonds d'affectation spéciale afin de couvrir les domaines suivants en 2016 et 2017 : 35K € pour couvrir le coût du remplacement du poste d'administrateur de programme associé P2 chargé des espèces terrestres pendant le congé de maternité de la titulaire en 2016 ; 104K € pour couvrir le passage à temps plein du poste à temps partiel d'administrateur associé chargé de l'information P2 afin de renforcer les capacités de l'Unité conjointe chargée de l'information ; et 40K € pour le soutien à la coordination du Groupe de travail sur le Plan stratégique en 2016 et 2017. Cela porte le budget total pour la période triennale 2015-2017 à 7 621 629 €.
8. Les dépenses totales estimées pour la période triennale 2015-2017 s'élèvent à 7 486 318 €, ce qui représente un excédent estimé à 135 311 €, incluant les Dépenses d'appui au Programme, par rapport au budget total approuvé par la COP11 avec un prélèvement dans la réserve de fonctionnement. Cela a été principalement réalisé grâce à des économies de coût de personnel de 164 080 € et, dans une moindre mesure, des économies réalisées dans le cadre de l'analyse indépendante des synergies au sein de la Famille CMS et du service aux organes directeurs de 15 743 € et 36 345 € respectivement. Toutefois, les dépenses estimées relatives aux coûts de fonctionnement dépassent le budget alloué de 96 424 €, et seront couvertes par les économies mentionnées ci-dessus réalisées dans les autres postes budgétaires au cours de la période triennale 2015-2017. Les détails des économies et des déficits estimés sont fournis dans les paragraphes suivants et dans le tableau de l'annexe 2.

## Économies estimées pour la période triennale 2015-2017 :

### Personnel

9. La Résolution 11.1 prévoyait pour le personnel un budget de 5 137 346 €, hors dépenses d'appui au Programme, pour la période triennale 2015-2017. Grâce à la réserve, la 44<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent en octobre 2015 est convenue d'augmenter le budget du personnel de 123 009 € afin de remplacer le poste d'administrateur de programme associé P2 chargé des espèces terrestres pendant le congé de maternité de la titulaire en 2016, et de financer le passage à temps plein du poste à temps partiel d'administrateur associé chargé de l'information P2 dans le but de renforcer les capacités de l'Unité conjointe chargée de l'information.
10. Les dépenses de personnel estimées pour la période triennale 2015-2017 se sont élevées à 5 096 275 € par rapport au budget initial prévu pour le personnel de 5 260 356 €, ce qui représente un solde positif estimé à 164 080 € d'ici à la fin de décembre 2017.
11. En raison d'une sous-estimation des droits appliqués aux membres du personnel recrutés à l'échelle internationale, les dépenses estimées pour cinq postes d'administrateurs devraient dépasser le budget alloué de 218 872 € d'ici à la fin de décembre 2017. Ces dépassements de coûts se rapportent à la ligne du personnel pour les postes budgétaires 1, 2, 10 et 14 du tableau de l'annexe 2. Toutefois, des économies sur les salaires d'autres

administrateurs sont prévues à hauteur de 229 529 € pour les raisons suivantes :

- Administrateur de programme associé P2 chargé des espèces terrestres (poste budgétaire 12) : la titulaire était en congé spécial sans solde pour trois mois en 2015. Au cours de cette période, aucun salaire n'a été versé, un montant total de 20 398 € a été économisé en 2015. Pour 2016, le Secrétariat a procédé au recrutement d'un remplaçant de la titulaire en congé de maternité en prévoyant une période de chevauchement de trois mois. À cette fin, 30 677 € supplémentaires ont été autorisés par la 44<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent en 2016, mais ils n'ont pas été utilisés puisque le nouveau membre du personnel n'est arrivé qu'en mai 2016 alors que la titulaire était déjà en congé de maternité depuis avril. De plus, en raison du niveau de salaire d'entrée lors du recrutement et des différences dans les droits appliqués au nouveau membre du personnel, 30 756 € ont été estimés comme sous-utilisés d'ici à la fin de décembre 2017. Dans l'ensemble, le total des économies est estimé à 81 831 € pour ce poste d'administrateur de programme associé P2 pour l'ensemble de la période triennale.
  - Administrateur de programme associé P2 chargé de l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale (poste budgétaire 13) : Alors que le recrutement de ce poste d'administrateur P2 était en cours, deux consultants individuels ont été recrutés à court terme pour occuper le poste en 2015 et en 2016 respectivement. Les droits du personnel, tels que le fonds de pension des Nations Unies, l'assurance médicale, etc., n'étant pas applicables aux consultants, cela a entraîné des économies de 46 734 € pour la période 2015-2016. L'administrateur P2 n'ayant été recruté qu'en mars 2017, 3 350 € ont été économisés en plus des économies enregistrées en 2015-2016.
  - Conseiller principal et Chef du Secrétariat de l'IOSEA (poste budgétaire 9) : Un Administrateur P3 présent au sein du Secrétariat a occupé les fonctions de chef du Secrétariat de l'IOSEA alors que la titulaire était en congé spécial sans solde jusqu'en octobre 2015. Le salaire du titulaire au niveau P5 a été par erreur entièrement comptabilisé en 2015, ce qui a entraîné des dépassements de coûts en 2015. Cependant, une correction a été apportée en 2016 en fonction des dépenses réelles liées au salaire au niveau P5, la part du Secrétariat étant de 12,5 %. Il convient de noter que la titulaire a pris sa retraite en octobre 2016 et qu'aucune dépense n'a été imputée au dernier trimestre de 2016. À compter de janvier 2017, l'Administrateur P2 a occupé les fonctions de chef du Secrétariat de l'IOSEA en prévision d'une indemnité de poste spéciale au niveau P3 à partir d'avril 2017. Compte tenu de la différence entre les salaires de niveaux P5 et P3 en 2017, et en l'absence de versement de salaire d'octobre à décembre 2016, le solde estimé présente une économie de 15 736 € d'ici à la fin de décembre 2017.
  - Chef de l'unité de renforcement des capacités (poste budgétaire 27) : en 2015, la ligne budgétaire du salaire P4 a été dépassée de 28 951 € par rapport au budget approuvé par la COP en raison de la sous-estimation des droits du personnel. En août 2016, le poste est devenu vacant, le titulaire ayant rejoint la Division du droit de l'ONU environnement. Un Administrateur P2 temporaire a été recruté à partir d'octobre 2016, ce qui a donné lieu à des économies globales de 81 878 € qui s'expliquent par la différence de salaire entre les niveaux P4 et P2, et en tenant compte des dépenses excédentaires déclarées en 2015.
12. Des économies supplémentaires ont été générées par les salaires du personnel d'appui des services généraux au cours de la période triennale. Le concept d'utilisation d'une échelle de salaire basée sur la moyenne pondérée de deux échelles de salaires locales (GS4/5 et GS6/7) a une incidence sur la différence entre le budget approuvé et les dépenses estimées. Les variations individuelles des droits du personnel d'appui, tels que les indemnités pour conjoint et enfant, et les indemnités de connaissances linguistiques et de formation, étaient également parmi les raisons de la réduction du coût du personnel de soutien. Toutefois, il convient de noter que les économies estimées concernant le

personnel de soutien d'ici à la fin de décembre 2017 pourraient être réduites en cas d'utilisation non prévue de droits du personnel pour cause de maladie, séparation ou congé de maternité.

### **Analyse indépendante des synergies au sein de la Famille CMS**

13. Une analyse des services communs aux instruments de la Famille CMS a été effectuée par des consultants indépendants en 2015. Bien que l'analyse ait été achevée en 2015, le paiement final n'a été effectué qu'au début de 2017. Initialement, le coût de l'analyse devait être de 43 500 €, mais les frais réels facturés étaient bien inférieurs au budget initial, ce qui a entraîné des économies de 15 743 €.

### **Service aux organes directeurs**

14. La Résolution 11.1 de la COP a approuvé un budget, hors Dépenses d'appui au Programme, de 487 318 € pour le service aux organes directeurs au cours de la période triennale 2015-2017. Il couvre tous les coûts liés à la traduction des documents de réunion, à la rédaction du rapport de la COP et aux services de consultants requis pour la COP. De plus, le budget couvre l'ensemble des coûts liés aux réunions tels que les voyages des participants aux réunions, la location d'équipement technique et le coût des pauses café prévues lors des réunions des organes directeurs. Les estimations des dépenses du service aux organes directeurs pour la période triennale 2015-2017 s'élèvent à 450 973 €, ce qui représente un solde estimé à 36 345 € d'ici à la fin de décembre 2017. Sur l'ensemble des postes budgétaires du service aux organes directeurs, seules les dépenses des réunions du Comité permanent ont dépassé le budget de 19 694 € pour la période triennale en raison des coûts associés à la traduction des documents des réunions. Ces dépassements de coûts seront couverts par le budget non-utilisé pour les déplacements du personnel à la COP12 de la CMS, car ces dépenses seront couvertes par le Gouvernement des Philippines qui contribue généreusement au coût de l'accueil de la COP12 à Manille.

### **Déficit estimé pour la période triennale 2015-2017 :**

#### **Coûts de fonctionnement**

15. En ce qui concerne les coûts de fonctionnement, 847 233 € ont été approuvés par la COP11 en tant que budget triennal. Les coûts de fonctionnement estimés s'élèvent à 943 657 € pour l'exercice triennal, ce qui a entraîné un dépassement de 11,3 % ou 96 424 €. Les raisons du dépassement de coûts pour l'exercice triennal sont expliquées dans les paragraphes suivants.
16. Un dépassement de coûts important (36 202 €) provient des services informatiques fournis par les Volontaires des Nations Unies (VNU). À travers un accord de prestation de service, les VNU fournissent au Secrétariat de la CMS des services informatiques, incluant un bureau d'assistance, un réseau local, un système de sécurité sur Internet, des services DNS, un hébergement de serveurs et des abonnements à Microsoft Office 365 Enterprise E3. Les frais des VNU sont basés sur le nombre d'utilisateurs et les abonnements à Microsoft Office. En 2015, le coût des VNU pour les services informatiques était de 52 258 € ; en 2016, il est passé à 102 051 € en raison de l'augmentation du nombre d'utilisateurs et des frais d'assistance. Au regard de l'augmentation inattendue des frais informatiques associés aux frais d'assistance, le Secrétariat a étudié la possibilité de faire appel à d'autres agences des Nations Unies en tant que fournisseur de services informatiques. Malheureusement, les agences des Nations Unies contactées par le Secrétariat n'ont pas manifesté d'intérêt pour la prise en charge des services informatiques assurés par les VNU à un coût moindre pour le Secrétariat. Pour 2017, le coût des services informatiques des VNU sera réduit à 91 893 € car une autre agence des Nations Unies qui se joint au même accord de service partagera certaines dépenses communes. Le coût 2016 des services informatiques a été intégré à l'exercice 2017, en plus du coût estimé

des services informatiques de 2017, en raison de l'approbation différée du bon de commande dans Umoja en 2016.

17. Au cours de la période triennale 2015-2017, d'autres dépenses importantes (45 765 €) ont été déclarées pour des services contractuels, incluant la traduction des documents de réunion et de la correspondance officielle du Secrétariat ainsi que la rédaction des rapports des réunions des organes directeurs. Le Secrétariat s'est efforcé de maintenir les coûts de traduction dans le budget approuvé par la COP en réalisant dans la mesure du possible des traductions en interne. Cependant, avec le nombre accru de documents pour les réunions du Comité permanent et les réunions du Comité de session du Conseil scientifique en 2015-2016, le Secrétariat a dû faire appel à des traducteurs extérieurs ce qui a entraîné des dépassements de coûts de 45 765 €. Le Secrétariat étant tenu de fournir des documents de réunion dans les langues officielles (anglais, français et espagnol) de la Convention, il convient de noter que le budget approuvé pour 2015-2017 s'est avéré insuffisant.
18. Le reste des dépassements de coûts estimés sont liés aux déplacements du Secrétariat (12 434 €) et au développement du personnel (16 465 €), respectivement, comme indiqué dans le tableau de l'annexe 2. En mai 2015, le Secrétariat des Nations Unies a déployé un nouveau système de planification des ressources à travers le progiciel de gestion intégré « Umoja ». En raison de difficultés techniques, le contrat de l'agence de voyage locale n'était pas reconnu par le système. Par conséquent, le Secrétariat a dû obtenir des billets pour les missions officielles auprès d'une agence de voyage basée à Genève, sous contrat avec l'ONU Environnement. Les billets ayant été émis en francs suisses, les tarifs étaient plus élevés que les tarifs des agences de voyage locales. Cela s'est poursuivi jusqu'en juin 2016 lorsque le contrat de l'agence de voyage locale a été mis en place dans le système, mais ce problème avait déjà entraîné des dépassements de coûts de 12 434 € pour l'ensemble de la période triennale.
19. En ce qui concerne le déploiement d'Umoja, le personnel de l'Unité administrative et de gestion des fonds du Secrétariat a dû assister à une série de formations afin de travailler efficacement dans le cadre du nouveau système. Quatre membres du personnel ont participé en 2015 aux cours de formation d'Umoja, organisés par l'ONU Environnement, à Paris et à Genève, ce qui a entraîné des dépassements de coûts de 16 465 € dans l'ensemble de la ligne budgétaire du développement du personnel (formation, séminaires).

### **État du solde du Fonds d'affectation spéciale**

20. Lors de la clôture des comptes du PNUE au 31 décembre 2014, le solde total du Fonds d'affectation spéciale de la CMS pour les contributions évaluées s'élevait à 774 191 €<sup>1</sup> incluant une réserve de fonctionnement de 410 000 €. La réserve de fonctionnement est destinée à couvrir les variations des flux de trésorerie entrants causés par le versement différé des contributions évaluées, ainsi que les fluctuations imprévues du budget des programmes au cours de la période triennale.
21. En novembre 2016, la 45<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent a autorisé le Secrétariat à utiliser 76 788 € de la réserve afin de couvrir les obligations contractuelles de l'année précédente pour des avis techniques relatifs à la préparation une Action concertée de la CMS pour les mammifères d'Asie centrale et de couvrir le coût des travaux supplémentaires requis en 2016 par l'Équipe conjointe chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation.
22. Compte tenu des contributions versées et dues au 17 août 2017 et des dépenses estimées pour la période triennale 2015-2017, le solde du Fonds d'affectation spéciale à la fin de décembre 2017 est prévu au niveau de 243 715 €, comme indiqué dans le tableau 1.

<sup>1</sup> Sur la base du taux de change opérationnel des Nations Unies au 31 décembre 2014 de 1 USD = 0,82 €.

**Tableau 1: État du solde du Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2017**

	EUR
<b>Solde total du Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2014, hors réserve de fonctionnement</b>	<b>364 191</b>
Prélèvement approuvé dans la réserve du Fonds d'affectation spéciale pour financer les engagements de l'exercice précédent (paragraphe 21)	(76 788)
Contributions versées pour la période triennale 2015-2017 au 17 août 2017 (paragraphe 3)	6 568 434
Contributions dues pour la période triennale 2015-2017 (paragraphe 3 et annexe 1)	874 196
Estimation des dépenses pour la période triennale 2015-2017 (Annexe 2)	(7 486 318)
<b><u>Solde estimé du Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2017, hors réserve de fonctionnement</u></b>	<b><u>243 715</u></b>

Toutefois, le solde estimé du Fonds d'affectation spéciale comprend les contributions non acquittées pour un montant de 109 136 € pour les années précédentes jusqu'en 2015. Par conséquent, si aucune contribution n'est perçue auprès des Parties ayant des arriérés relatifs aux années précédentes d'ici à la fin de décembre 2017, le solde du Fonds d'affectation spéciale sera encore réduit à 134 579 €, hors réserve de fonctionnement. Avec la mise en œuvre d'Umoja, une situation saine du Fonds d'affectation spéciale est devenue une condition indispensable à la poursuite du fonctionnement du Secrétariat. Par conséquent, le Secrétariat souhaite prier instamment les Parties ayant des arriérés de régler leurs contributions avant la fin de la période triennale actuelle en décembre 2017.

#### Actions recommandées

23. Il est recommandé à la Conférence des Parties de prendre note du présent document et de formuler des commentaires et des conseils au Secrétariat, si nécessaire.

**Annexe 1. Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage  
Statut des contributions au 17 août 2017 (en euros)**

N°	Parties	Contributions non acquittées pour 2016 et les années précédentes	Paiements anticipés pour les prochaines années	Contributions annoncées pour 2017	Contributions reçues en 2017 pour 2016 et les années précédentes	Contributions reçues en 2017 pour 2017	Contributions reçues en 2017 pour les prochaines années	Contributions non acquittées pour 2016 et les années précédentes	Contributions non acquittées pour 2017	Paiements anticipés pour les prochaines années
		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
1	Albania	0	595	595				0	0	0
2	Algeria	0	0	8 136				0	8 136	0
3	Angola	0	595	595			567	0	0	567
4	Antigua & Barbuda	39	0	119				39	119	0
5	Argentina	22 231	0	25 657	22 231			0	25 657	0
6	Armenia	0	0	415		415		0	0	0
7	Australia	0	123 177	123 177				0	0	0
8	Austria	0	0	47 394		47 394		0	0	0
9	Bangladesh	0	0	595		595		0	0	0
10	Belarus	0	0	3 326		3 326		0	0	0
11	Belgium	12 007	0	59 271		59 271		12 007	0	0
12	Benin	0	144	179				0	36	0
13	Bolivia (Plurinational State of)	463	0	535	463			0	535	0
14	Bulgaria	0	0	2 791		2 791		0	0	0
15	Burkina Faso	338	0	179		122		338	57	0
16	Burundi	0	371	60				0		311
17	Cabo Verde	104	0	60				104	60	0
18	Cameroon	1 244	0	714				1 244	714	0
19	Chad	1 319	0	119				1 319	119	0
20	Chile	0	531	19 837				0	19 306	0
21	Congo	537	0	296	537	296		0	0	0
22	Cook Islands	0	60	60				0		0
23	Costa Rica	0	590	2 256				0	1 666	0
24	Côte d'Ivoire	0	22 792	654				0		22 138
25	Croatia	0	0	7 485		7 485		0	0	0
26	Cuba	26 782	0	4 099				26 782	4 099	0
27	Cyprus	0	0	2 791		2 791		0	0	0
28	Czech Republic	0	22 926	22 926				0	0	0
29	Dem. Rep. of the Congo	3 446	0	179				3 446	179	0
30	Denmark	0	75 169	40 089				0		35 080

N°	Parties	Contributions non acquittées pour 2016 et les années précédentes	Paiements anticipés pour les prochaines années	Contributions annoncées pour 2017	Contributions reçues en 2017 pour 2016 et les années précédentes	Contributions reçues en 2017 pour 2017	Contributions reçues en 2017 pour les prochaines années	Contributions non acquittées pour 2016 et les années précédentes	Contributions non acquittées pour 2017	Paiements anticipés pour les prochaines années
31	Djibouti	557	0	60				557	60	0
32	Ecuador	4 403	0	2 614				4 403	2 614	0
33	Egypt	6 897	0	7 960				6 897	7 960	0
34	Equatorial Guinea	2 311	0	595				2 311	595	0
35	Eritrea	0	224	60				0		164
36	Estonia	0	0	2 375		2 375		0	0	0
37	Ethiopia	0	595	595				0	0	0
38	European Union	0	0	67 869		67 869		0	0	0
39	Fiji	0	179	179				0	0	0
40	Finland	0	0	30 823		30 823		0	0	0
41	France	0	0	332 176		332 176		0	0	0
42	Gabon	5 356	0	1 189				5 356	1 189	0
43	Gambia	0	45	60				0	15	0
44	Georgia	0	0	415		415		0	0	0
45	Germany	0	0	424 114		424 114		0	0	0
46	Ghana	0	831	831				0	(0)	0
47	Greece	101 911	0	37 893	69 078			32 833	37 893	0
48	Guinea	1 219	0	60	1 219	60		0	0	0
49	Guinea-Bissau	1 840	0	60				1 840	60	0
50	Honduras	0	62	475				0	413	0
51	Hungary	0	0	15 797		15 797		0	0	0
52	India	34 302	0	39 554				34 302	39 554	0
53	Iran (Islamic Republic of)	39 932	0	21 143	18 319			21 613	21 143	0
54	Ireland	0	24 827	24 827				0	0	0
55	Israel	0	0	23 518				0	23 518	0
56	Italy	0	0	264 174				0	264 174	0
57	Jordan	1 776	0	1 306				1 776	1 306	0
58	Kazakhstan	0	0	7 186		7 186		0	0	0
59	Kenya	0	771	771				0	0	0
60	Kyrgyzstan	0	119	119			119	0	0	119
61	Latvia	0	0	2 791		2 791		0	0	0
62	Liberia	329	0	60	329	60	32	0	0	32
63	Libya	66 031	0	8 435				66 031	8 435	0
64	Liechtenstein	0	0	535		535		0	0	0
65	Lithuania	0	0	4 335		4 335		0	0	0

N°	Parties	Contributions non acquittées pour 2016 et les années précédentes	Paiements anticipés pour les prochaines années	Contributions annoncées pour 2017	Contributions reçues en 2017 pour 2016 et les années précédentes	Contributions reçues en 2017 pour 2017	Contributions reçues en 2017 pour les prochaines années	Contributions non acquittées pour 2016 et les années précédentes	Contributions non acquittées pour 2017	Paiements anticipés pour les prochaines années
66	Luxembourg	8 906	0	4 811				8 906	4 811	0
67	Madagascar	0	199	179				0		20
68	Mali	840	0	239				840	239	0
69	Malta	0	950	950				0	0	0
70	Mauritania	637	0	119				637	119	0
71	Mauritius	0	771	771				0	0	0
72	Monaco	0	0	714		714		0	0	0
73	Mongolia	0	0	179		179		0	0	0
74	Montenegro	256	0	296				256	296	0
75	Morocco	0	0	3 681				0	3 681	0
76	Mozambique	0	179	179				0	0	0
77	Netherlands	0	98 234	98 234				0	0	0
78	New Zealand	0	15 026	15 026				0	0	0
79	Niger	2 105	0	119				2 105	119	0
80	Nigeria	9 309	0	5 345				9 309	5 345	0
81	Norway	0	0	50 541		50 541		0	0	0
82	Pakistan	0	1 139	5 049		3 910		0	0	0
83	Palau	0	4 380	60				0	0	4 320
84	Panama	0	0	1 545		1 513		0	32	0
85	Paraguay	58	0	595			0	58	595	0
86	Peru	0	3 397	6 950		3 553	1 532	0	0	1 532
87	Philippines	9 581	0	9 146	9 146			435	9 146	0
88	Poland	0	54 700	54 700				0	0	0
89	Portugal	50 956	0	28 152	24 393			26 563	28 152	0
90	Republic of Moldova	0	179	179				0	0	0
91	Romania	0	0	13 422		13 422		0	0	0
92	Rwanda	208	0	119				208	119	0
93	Samoa	0	42	60				0	18	0
94	Sao Tome & Principe	650	0	60				650	60	0
95	Saudi Arabia	44 397	0	51 314				44 397	51 314	0
96	Senegal	1 682	0	356	1 682	89		0	267	0
97	Serbia	0	0	2 375		2 375		0	0	0
98	Seychelles	0	60	60				0	0	0
99	Slovakia	0	10 156	10 156				0	0	0
100	Slovenia	0	5 940	5 940				0	0	0

N°	Parties	Contributions non acquittées pour 2016 et les années précédentes	Paiements anticipés pour les prochaines années	Contributions annoncées pour 2017	Contributions reçues en 2017 pour 2016 et les années précédentes	Contributions reçues en 2017 pour 2017	Contributions reçues en 2017 pour les prochaines années	Contributions non acquittées pour 2016 et les années précédentes	Contributions non acquittées pour 2017	Paiements anticipés pour les prochaines années
101	Somalia	1 840	0	60				1 840	60	0
102	South Africa	0	22 093	22 093				0	0	0
103	Spain	0	0	176 571		176 571		0	0	0
104	Sri Lanka	0	1 485	1 485				0	0	0
105	Swaziland	312	0	179				312	179	0
106	Sweden	0	0	57 016				0	57 016	0
107	Switzerland	0	0	62 182		62 182		0	0	0
108	Syrian Arab Republic	8 009	0	2 139				8 009	2 139	0
109	Tajikistan	581	0	179	581	179		(0)	0	0
110	The FYR of Macedonia	2 309	0	475				2 309	475	0
111	Togo	104	0	60				104	60	0
112	Tunisia	8 119	0	2 139	3 726	2 139		4 393	0	0
113	Uganda	0	356	356				0	(0)	0
114	Ukraine	0	0	5 880				0	5 880	0
115	United Kingdom	0	0	307 588		307 588		0	0	0
116	United Republic of Tanzania	931	0	535	931	463		0	72	0
117	Uruguay	5 380	0	3 089	5 380			0	3 089	0
118	Uzbekistan	3 445	0	890	772			2 673	890	0
119	Yemen	1 752	0	595				1 752	595	0
120	Zimbabwe	0	119	119				0	0	0
	<b>Total</b>	<b>497 741</b>	<b>494 009</b>	<b>2 714 794</b>	<b>158 787</b>	<b>1 638 440</b>	<b>2 250</b>	<b>338 954</b>	<b>644 378</b>	<b>64 283</b>

## Annexe 2. Exécution du budget 2015-2017 (en euros)

N°	Poste budgétaire	2015		2016		2017		TOTAL 2015-2017			
		BUDGET	DÉPENSES <sup>3</sup>	BUDGET	DÉPENSES <sup>3</sup>	BUDGET	DÉPENSES ESTIMÉES <sup>3</sup>	BUDGET	DÉPENSES ESTIMÉES		
				Approuvé par la COP11	De la réserve du Fonds	Approuvé par la COP11	De la réserve du Fonds	(jan-déc)			
<b>Direction exécutive et administration</b>											
1	Secrétaire exécutif <sup>1</sup> 97 %	169 794	222 068	173 190	194 589	176 653		147 449	519 637	564 107	
2	Secrétaire exécutif adjoint	157 059	147 732	160 200	156 941	163 404		202 596	480 663	507 269	
3	Assistant personnel du Secrétaire exécutif	82 775	68 815	84 430	69 838	86 119		72 102	253 324	210 755	
4	Secrétaire du Secrétaire exécutif adjoint, 50 %	32 155	42 459	32 798	43 408	33 454		46 680	98 407	132 548	
5	Plan stratégique (Indicateurs, Guide d'accompagnement, etc.)	15 000	0	15 000	17 699	15 000	17 699	57 022	80 398	80 398	
6	Analyse indépendante des synergies au sein de la Famille CMS	50 000	42 928		(21 722)			13 050	50 000	34 257	
<b>Sous-total</b>		<b>506 783</b>	<b>524 002</b>	<b>465 618</b>	<b>17 699</b>	<b>466 430</b>	<b>474 630</b>	<b>17 699</b>	<b>538 900</b>	<b>1 482 429</b>	<b>1 529 333</b>
<b>Soutien à la mise en œuvre</b>											
7	Chef d'unité, Espèces aquatiques <sup>1</sup> , 85 %	121 774	133 014	124 210	134 253	126 694		83 076	372 678	350 343	
8	Administrateur associé, Mammifères marins <sup>1</sup> , 25 %	22 551	0	23 002	21 821	23 463		44 350	69 016	66 171	
9	Conseiller principal et Chef d'IOSEA, environ 12,5 %	20 376	35 783	20 376	(14 883)	20 376		24 493	61 128	45 392	
10	Chef d'unité, Espèces aviaires	143 264	172 014	146 129	157 467	149 051		151 547	438 444	481 028	
11	Chef d'unité <sup>2</sup> , Espèces terrestres	0	0	0	0	0		0	0	0	
12	Administrateur de programme associé	90 203	69 805	92 007	30 677	77 989		77 110	306 734	224 903	
13	Administrateur de programme associé CAMI, 50 %	45 102	26 598	46 004	17 774	46 924		43 574	138 030	87 946	
<b>Sous-total</b>		<b>443 270</b>	<b>437 213</b>	<b>451 728</b>	<b>30 677</b>	<b>394 420</b>	<b>460 355</b>	<b>424 150</b>	<b>1 386 030</b>	<b>1 255 784</b>	
<b>Services consultatifs scientifiques</b>											
14	Conseiller scientifique	143 264	177 120	146 129	180 344	149 051		186 192	438 444	543 657	
<b>Sous-total</b>		<b>143 264</b>	<b>177 120</b>	<b>146 129</b>	<b>180 344</b>	<b>149 051</b>		<b>186 192</b>	<b>438 444</b>	<b>543 657</b>	
<b>Services de conférence et d'appui</b>											
15	Chef d'unité <sup>2</sup>	0	0	0	0	0		0	0	0	
16	Assistant de programme (GS-5)	64 310	59 483	65 596	55 945	66 908		61 022	196 814	176 450	
17	Secrétaire, 50%	32 155	24 500	32 798	25 460	33 454		30 947	98 407	80 906	
18	Greffier, 50%	32 155	0	32 798	0	33 454		0	98 407	0	
19	Secrétaire, 50%	32 155	32 638	32 798	29 309	33 454		33 057	98 407	95 004	
20	Secrétaire, 50%	32 155	38 930	32 798	42 097	33 454		45 326	98 407	126 353	
<b>Sous-total</b>		<b>192 930</b>	<b>155 550</b>	<b>196 789</b>	<b>152 811</b>	<b>200 724</b>		<b>170 351</b>	<b>590 443</b>	<b>478 712</b>	
<b>Mobilisation des ressources et affaires interagences</b>											
21	Administrateur associé, Partenariats et collecte de fonds	90 203	88 899	92 007	91 266	93 847		94 393	276 057	274 558	
22	Administrateur de programme associé, Hémisphère occidental, 50 %	-	-	-	-	-		0	-	0	
<b>Sous-total</b>		<b>90 203</b>	<b>88 899</b>	<b>92 007</b>	<b>91 266</b>	<b>93 847</b>		<b>94 393</b>	<b>276 057</b>	<b>274 558</b>	

N°	Poste budgétaire	2015		2016		2017		TOTAL 2015-2017			
		BUDGET	DÉPENSES <sup>3</sup>	BUDGET	DÉPENSES <sup>3</sup>	BUDGET	DÉPENSES ESTIMÉES <sup>3</sup>	BUDGET	DÉPENSES ESTIMÉES		
				Approuvé par la COP11	De la réserve du Fonds	Approuvé par la COP11	De la réserve du Fonds	(jan-déc)			
<b>Gestion de l'information, communication et sensibilisation</b>											
23	Administrateur associé chargé de l'information, 50 %	45 102	77 378	46 004	46 015	63 534	46 924	46 317	88 885	230 362	229 797
24	Assistant principal chargé de l'information	82 775	72 807	84 430		74 388	86 119		78 665	253 324	225 860
25	Assistant administratif	64 310	53 699	65 596		55 302	66 908		68 397	196 814	177 399
26	Outils TIC, développement maintenance du site Web	6 500	5 684	6 500		642	6 500		13 175	19 500	19 500
<b>Sous-total</b>		<b>198 687</b>	<b>209 569</b>	<b>202 530</b>	<b>46 015</b>	<b>193 866</b>	<b>206 451</b>	<b>46 317</b>	<b>249 122</b>	<b>700 000</b>	<b>652 557</b>
<b>Renforcement des capacités</b>											
27	Chef d'Unité, Renforcement des capacités	143 264	172 215	146 129		130 096	149 051		54 254	438 444	356 566
28	Secrétaire, 50%	32 155	55 323	32 798		40 154	33 454		43 787	98 407	139 263
<b>Sous-total</b>		<b>175 419</b>	<b>227 538</b>	<b>178 927</b>		<b>170 250</b>	<b>182 505</b>		<b>98 041</b>	<b>536 851</b>	<b>495 829</b>
<b>Sous-total (personnel)</b>		<b>1 679 056</b>	<b>1 771 280</b>	<b>1 712 228</b>	<b>76 692</b>	<b>1 647 093</b>	<b>1 746 063</b>	<b>46 317</b>	<b>1 677 903</b>	<b>5 260 356</b>	<b>5 096 275</b>
<b>Service aux organes directeurs</b>											
29	Services contractuels (traduction, interprétation, etc.)						289 710		289 515	289 710	289 515
30	Déplacements du personnel de la CMS : COP12						53 061		0	53 061	0
31	Réunions du Comité permanent (délégués, etc.)	21 649	15 387	22 082		48 465	0		(427)	43 731	63 425
32	Conseil scientifique (délégués, processus intergouv., etc.)	50 408	0	50 408		58 031	0		40 002	100 816	98 033
<b>Sous-total</b>		<b>72 057</b>	<b>15 387</b>	<b>72 490</b>		<b>106 495</b>	<b>342 771</b>		<b>329 090</b>	<b>487 318</b>	<b>450 973</b>
<b>Coûts de fonctionnement</b>											
33	Services contractuels (traduction, interprétation, etc.)	70 000	80 399	70 000		109 080	88 400		84 687	228 400	274 165
34	Déplacements du personnel du Secrétariat	66 300	87 301	66 300		58 723	63 700		62 710	196 300	208 734
35	Développement du personnel (formation, séminaires, etc.)	15 400	42 935	10 000		(335)	10 000		9 266	35 400	51 865
36	Fournitures de bureau	5 500	3 093	5 800		3 514	5 800		10 209	17 100	16 816
37	Équipements non consommable	10 000	7 709	10 500		9 494	10 500		13 410	31 000	30 613
38	Services informatiques	70 000	52 258	70 000		0	70 000		193 944	210 000	246 202
39	Services bureautiques (location d'imprimante, hébergement, etc.)	10 000	11 772	10 000		5 858	10 000		9 655	30 000	27 286
40	Production de matériel d'information et de documents	12 000	22 308	12 000		5 783	12 500		11 533	36 500	39 625
41	Services de communication et courrier	16 900	10 659	17 100		13 811	17 500		16 682	51 500	41 152
42	Divers	3 553	1 207	3 742		2 573	3 738		3 418	11 033	7 198
<b>Sous-total</b>		<b>279 653</b>	<b>319 642</b>	<b>275 442</b>		<b>208 500</b>	<b>292 138</b>		<b>415 514</b>	<b>847 233</b>	<b>943 657</b>
<b>Total</b>		<b>2 102 266</b>	<b>2 154 921</b>	<b>2 081 660</b>	<b>94 391</b>	<b>1 964 385</b>	<b>2 402 472</b>	<b>64 016</b>	<b>2 505 754</b>	<b>6 744 805</b>	<b>6 625 060</b>
Dépenses d'appui aux programmes : 13 %		273 295	280 140	270 616	12 271	255 370	312 321	8 322	325 748	876 825	861 258
<b>Grand Total</b>		<b>2 375 561</b>	<b>2 435 060</b>	<b>2 352 275</b>	<b>106 662</b>	<b>2 219 755</b>	<b>2 714 793</b>	<b>72 338</b>	<b>2 831 502</b>	<b>7 621 629</b>	<b>7 486 318</b>

<sup>1</sup> Partage des coûts avec le Secrétariat de l'ASCOBANS - <sup>2</sup> Fonctions remplies par le Secrétaire exécutif adjoint- <sup>3</sup> Les comptes officiels du PNUJ sont tenus en dollars américains (USD), cependant, aux fins du présent rapport, les dépenses en euros (EUR) ont été estimées en utilisant une moyenne des taux de change officiels mensuels des Nations Unies au cours de la période de dépenses. Les taux utilisés sont les suivants : 2015, 1 USD = 0,901 € ; 2016, 1 USD = 0,903 € et 2017 (janvier-août), 1 USD = 0,914 €.